MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

FONDS DE SOUTIEN A L'EDUCATION ET A LA RECHERCHE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

APPEL A PROJETS

PROJETS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

N°FOSER/AAP1/PCD/2026

LIGNES DIRECTRICES DE L'APPEL

MESRI « Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) » Burkina Faso
La Directrice Générale

Septembre 2026

Sommaire

1. Introduction 3
2. Secteur d'activités et filières ciblés par l'appel 4
3. Justification et objectif de l'appel 4
4. Durée et budget du projet 6
5. Critères d'éligibilité 6
5.1. Qui peut postuler ? 6
5.2. Types d'acteurs par postulant 7
5.3. Composition institutionnelle et coordination du consortium 7
5.4. Eligibilité des dépenses au financement 8
5.5. Dossier de candidature 8
5.6. Genre et inclusivité 10
5.7. Ethique de la Recherche 10
5.8. Sites d'études ou d'exécution 10
6. Processus d'évaluation des PCD 11
7. Décaissement de fonds et éligibilités des dépenses 11
7.1. Décision de financement 11
7.2. Modalités de décaissement de fonds 12
8. Suivi-évaluation 12
9. Paternité et diffusion des résultats de résultats générés 13
9.1. Propriété intellectuelle 13
9.2. Publications, dissémination et valorisation des résultats de recherche 13
10. Calendrier du processus de sélection des projets 14

MESRI « Bàngr bàoobo » Fonds de Soutien à l'Éducation et à la Recherche (FOSER) La Directrice Générale

1. Introduction

Le Burkina Faso a adopté le Plan National de Développement (PND) 2026-2030, comme le nouveau référentiel stratégique national qui définit les priorités de développement devant engager la refondation et la transformation économique du pays. Réponse endogène aux aspirations des populations exprimées dans la vision prospective « Burkina 2060 », le PND 2026-2030 porte l'ambition d'un développement maîtrisé, inclusif et profondément enraciné dans nos réalités. Son opérationnalisation repose sur quatre (4) piliers qui structurent ses orientations stratégiques. Le FOSER participe à la contribution du MESRI aux piliers 3 « Développer le capital humain » et 4 « Porter la transformation économique durable ». Le secteur « Recherche et Innovation » (RI) contribue à la mise en œuvre du Pilier 4.

Le secteur « RI » fait partie des secteurs clés de planification répertoriés dans le Plan National de Développement (PND) 2026-2030 et dans la mise en œuvre de la stratégie de l'« Offensive agro-pastorale et halieutique 2026-2028». Ces deux politiques visent la transformation durable de l'économie nationale, qui repose sur le renforcement du système productif par la génération et l'utilisation intensives et raisonnées des résultats de la recherche et de l'innovation.

La recherche dans le secteur de l'Agriculture durable et l'alimentation constitue un enjeu majeur dans les politiques publiques et des vecteurs du développement économique et social. En effet, ce secteur d'activités contribue à l'atteinte des objectifs du Développement Durable (ODD) et du PND à l'horizon 2030. Ainsi, la contribution du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) via le FOSER à relever le défi de la transformation de l'économie requiert : (i) l'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale et halieutique ; (ii) la réduction de la dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires ; (iii) l'accroissement de la contribution du secteur agricole, des ressources forestières et fauniques à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les domaines et thématiques de recherche proposés pour le présent appel à projets sont en phase avec l'offensive agro-pastorale et halieutique et le PND qui sont des

plans stratégiques lancés par le Burkina Faso pour atteindre la souveraineté alimentaire et développer le monde rural.

Ce présent appel à projets est élaboré dans l'optique de sélectionner dans le secteur agricole, de**ux (02) projets structurants et impactants** qui seront financés au titre de l'année 2026.

2. Secteur d'activités et filières ciblés par l'appel

Dans le cadre de cet appel, deux projets complets détaillés (PCD) seront sélectionnés. L'un dans le domaine **« Agriculture Durable »** avec pour objectif stratégique la **« production durable de la pomme de terre »** (Tableau 1) et l'autre dans le domaine de la **« Production animale durable »** avec pour objectif stratégique la **« production durable de la viande »** (Tableau 2) dans la filière au choix de l'équipe de recherche.

Les PCD de recherche-développement à sélectionner doivent contribuer à trouver des solutions endogènes et adaptées aux défis de développement de ces deux filières.

NB : Avant de répondre à cet appel, les soumissionnaires sont invités à lire attentivement l'ensemble des lignes directrices ci-après qui détaillent les critères d'éligibilité. Seuls les dossiers complets, respectant les canevas conformément aux lignes directrices seront retenus pour l'évaluation par les experts.

3. Justification et objectif de l'appel

La filière pomme de terre au Burkina Faso fait face à plusieurs défis structurels et techniques qui limitent son plein essor, malgré un fort potentiel de rendement. En effet, le Burkina Faso dépend fortement de l'extérieur pour s'approvisionner en semences et en tubercules de pomme de terre, malgré des initiatives locales pour soutenir le maraîchage. La recherche nationale n'est pas créatrice de variétés de pommes de terre cultivées, si bien que certaines variétés ne sont pas connues des producteurs burkinabè, ou sont toujours sous la protection de leur obtenteur. Les importations de pommes de terre au Burkina Faso ont été estimées en 2023 à 8 528 tonnes (INSD).

Dans le cadre de l'offensive agropastorale et halieutique 2023-2025, il était prévu de booster la production de la pomme de terre à 60 000 tonnes par an. L'atteinte de cet

MESRI
Fonds de Soutien à l'Enseignement et à la Recherche / FOSER
La Directrice Générale

objectif nécessite une mobilisation de 3 milliards F CFA, 1 254 ha et 2 921 tonnes de semences.

La filière bétail-viande au Burkina Faso contribue à 18 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et fait vivre environ 80 % de la population rurale. La consommation annuelle en bétail-viande par personne est d'environ 12 kg, dominée à 45-50 % par du bœuf. La filière volaille, dominée à près de 86 % par l'aviculture traditionnelle et concerne environ 90 % des ménages ruraux. Les 2 filières, sources de revenus ainsi que des épargnes pour les familles, constituent des piliers majeurs de l'économie rurale et de la sécurité alimentaire.

Au regard de ces statistiques, le gouvernement burkinabè a pris l'option de promouvoir la production locale pour une souveraineté alimentaire. Dans cette perspective, le Burkina Faso a réalisé d'importants investissements pour accroître les productions agricole et animale. La première phase de l'offensive agro-pastorale et halieutique (OAPH), lancée en 2023, a ciblé des chaînes de valeur stratégiques parmi lesquelles nous avons la pomme de terre, l'élevage, la viande et la volaille. La seconde phase OAPH 2026-2028 et le PND 2026–2030 « RELANCE» sont des initiatives qui visent entre autres la production agricole pour une autosuffisance alimentaire. Pour l'atteinte de cet objectif, des renforcements des capacités nationales existantes pour assurer le suivi de l'amélioration génétique, le développement de génotypes et de techniques de production adaptés aux conditions locales, des bases analytiques en matière de sécurité alimentaire et de contrôle de la qualité sont déterminants.

Le présent appel à projets vise à accompagner les acteurs de la recherche et de l'innovation à produire des connaissances, par une approche systémique, pour permettre aux acteurs de développement de prendre efficacement en charge la chaîne de valeur agricole des filières pomme de terre et viande. L'objectif à court terme est d'accompagner la mise en place de deux plateformes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles de recherche-développement devant contribuer à la souveraineté alimentaire au Burkina Faso pour la pomme de terre et la viande.

MESRI
La Directrice Générale
Fonds de Soutien à l'Enseignement et à la Recherche FOSER Bängr Baoobo

Les objectifs spécifiques du présent appel pour la filière « pomme de terre » sont :

1) optimiser la production nationale en semences et en tubercules ;
2) améliorer la gestion des risques et la durabilité des agrosystèmes de production et ;
3) créer des liens plus étroits entre tous les maillons de la chaîne de production pour accroître durablement la productivité de la pomme de terre.

Les objectifs spécifiques du présent appel pour la filière « viande » sont :

1) valoriser le potentiel génétique pour une amélioration des races locales pour accroître le rendement en viande ;
2) développer des procédés d'alimentation animale basés sur des solutions palliatives face à l'inaccessibilité des espaces de pâturage et optimisation des rations nutritives ;
3) promouvoir la santé animale via le suivi épidémiologique et les protocoles de prévention des maladies pour sécuriser le cheptel ;
4) créer des liens plus étroits entre tous les maillons de la chaîne de production pour accroître durablement la production de la viande.

4. Durée et budget du projet

Le projet doit être pluriannuel avec une durée maximale de **5 ans (60 mois)** dont une ou les deux dernières années seront dominées par des activités de transfert des résultats de recherche générés aux utilisateurs.

Le montant maximum alloué par projet sélectionné sera de **200 millions de FCFA**.

5. Critères d'éligibilité

5.1. Qui peut postuler ?

Seuls, les consortia d'équipes de recherche pluridisciplinaires et multi-institutionnels peuvent postuler au présent appel. Chaque consortium postulant doit aborder au moins 4 types de contraintes définies soit dans le tableau 1 soit dans le tableau 2 et doit être capable de les prendre en charge. Les consortia sont encouragés à aller au-delà des contraintes

répertoriées si leurs connaissances de l'état des lieux sur la filière « pomme terre » ou filière « viande » au Burkina Faso leur permettent.

5.2. Types d'acteurs par postulant

Le consortium d'équipes de recherche doit impérativement être composé des acteurs de l'écosystème de la recherche/innovation et des acteurs du développement. Sont considérés acteurs du développement, les directions techniques des ministères en charge de l'agriculture ou de l'élevage, les ONG ou les associations professionnelles disposant d'un récépissé valide. Chaque acteur du développement associé à un PCD doit prouver son intérêt pour les résultats escomptés de la recherche et sa capacité à les valoriser, même à la fin du projet pour produire les effets et les impacts souhaités. Les consortia privilégieront donc les acteurs du développement qui ont des initiatives (projets, programmes) en cours ou dans un avenir proche sur la production de la pomme de terre ou de la viande (avec preuve à l'appui) auxquels le projet de recherche-développement va contribuer.

5.3. Composition institutionnelle et coordination du consortium

Cet appel est réservé aux projets de Recherche-Développement et d'Innovation menés en partenariat par au moins trois structures officiellement reconnues. Parmi elles, deux ont pour activité principale la recherche et/ou l'innovation. La troisième structure relevant du secteur de développement, est une structure utilisatrice ou vulgarisatrice pertinente des résultats de recherche qui seront générés.

La structure porteuse désignera un investigateur principal (coordonnateur du projet) au sein de l'équipe relevant d'elle. L'investigateur principal est chargé de la soumission des rapports techniques et financiers au FOSER conformément aux périodicités convenues dans le contrat de financement. Il ne pourra coordonner plus d'un projet de recherche ou d'innovation financé par le FOSER.

Chaque structure partenaire désignera un point focal du projet au sein de son équipe.

L'investigateur principal et les points focaux doivent avoir des profiles qui sont en phase avec les thématiques de Recherche-Développement et/ou d'Innovation (RDI) des contraintes abordées. Chacun d'eux est responsable de la coordination de la mise en œuvre des activités du projet dans sa structure.

MESRI « Bãngr-baoobo » Fonds de Soutien à l'Éducation et à la Recherche (FOSER) La Directrice Générale

La structure porteuse comme les structures partenaires devront obligatoirement fournir une lettre de soutien au projet, présentant de manière explicite sa contribution financière et/ou son rôle dans l'implémentation des activités de recherche/innovation du projet.

5.4. Eligibilité des dépenses au financement

Sont éligibles aux dépenses, les coûts liés aux activités s'inscrivant dans le cadre de l'exécution du projet de RDI. Les dépenses doivent suivre les procédures de la dépense publique en vigueur au Burkina Faso.

5.4.1. Activités éligibles

Les activités spécifiques suivantes seront financées dans le cadre du projet :

- les activités de recherche, y compris la collecte de données dans des laboratoires, les serres/étables, sur le terrain/champ, des visites sur le terrain et toute autre activité nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet de RDI proposé ;
- les consommables, qui peuvent inclure la papeterie, les réactifs de laboratoire, etc. ;
- les équipements scientifiques.

5.4.2. Dépenses non éligibles

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles pour cet appel :

- les achats de capitaux ;
- les impôts directs ;
- les frais généraux notamment les charges ou les frais de gestion de la structure
- les salaires du personnel ;
- les frais d'expertise ou de consultation des membres d'un consortium d'équipes de recherche.

5.5. Dossier de candidature

5.5.1. Composition du dossier

Le dossier complet de candidature est composé de 3 documents rédigés en français. La recevabilité d'un dossier complet est conditionnée par la présence de ces 3 documents et le respect des instructions des canevas. Ces 3 documents distincts sont les suivants :

a. **le formulaire de soumission,** dûment renseigné soumis dans un format Word et ;

b. **les annexes 1, 2, 3 et 4** soumis en un seul fichier en format PDF ;
Le formulaire de soumission et les annexes 1, 2 et 3 sont à télécharger sur le site Web du FOSER (https://foser.bf/). Toutes les rubriques du formulaire de soumission et des annexes 1, 2 et 3, doivent obligatoirement être renseignées, en caractère Arial simple, police 12 ;

c. **le document de ou des initiative(s) :** les structures de développement doivent joindre un document de ou des initiative (s) (projets, programmes, etc.) en cours ou planifiée(s) à laquelle ou auxquelles les résultats de la recherche doivent contribuer.

La présence d'un co-financement pour la valorisation des résultats de la recherche est un atout.

- ✓ **annexe 1 : la** lettre de soutien de la structure porteuse est adressée à la Directrice Générale du FOSER. La lettre doit être datée et signée par le Responsable de la structure porteuse ;
- ✓ **annexe 2 :** la lettre de soutien de la structure partenaire est adressée à la Directrice Générale du FOSER. La lettre doit être datée et signée par le Responsable de la structure partenaire. Autant de structures partenaires, autant de lettres de soutien de ces structures ;
- ✓ **annexe 3 :** Curriculum Vitae (CV) des membres de l'équipe de recherche. Chaque membre de l'équipe de recherche devra obligatoirement fournir son CV actualisé, daté et signé. La date de signature de chaque CV ne doit pas être antérieure à la date de publication de l'appel à projets ;
- ✓ **annexe 4 :** justificatif de co-financement (s'il y en a). En cas de co-financement, l'équipe projet devra fournir une preuve justificative signée par le (s) bailleur (s) de fonds et la structure bénéficiaire.

NB : Tous les candidats doivent utiliser les « canevas AAP1-2026-FOSER ».

5.5.2. Soumission de candidature

Seul le dossier complet de candidature, incluant les 3 documents ci-dessus définis, est considéré comme un Projet Complet Détaillé (PCD). Chacun des fichiers de ces trois

(3) documents doit être nommé dans l'ordre : numéro de l'appel, sigle de la structure porteuse, suivis du nom et prénom (s) de l'investigateur principal.

Exemple : AAP1-2026-FOSER_UJKZ_OUEDRAOGO_Fama;

Chaque dossier de PCD doit être soumis par l'investigateur principal (coordonnateur du projet) à l'adresse électronique « projets@foser.bf » en mettant le mail en copie aux points focaux du projet. Chaque PCD doit faire l'objet d'une seule soumission. Aucun dossier physique ne sera reçu au FOSER.

Pour plus d'informations, veuillez appeler le (+226) 25 65 83 97 ou envoyer un mail à l'adresse : projets@foser.bf

5.5.3. Implication des étudiants dans le projet

Chaque consortium d'équipes de recherche doit obligatoirement recruter au moins (01) étudiant en master et deux (02) doctorants inscrits dans les universités burkinabé et leur bourse doit être budgétisée dans le budget du projet.

5.6. Genre et inclusivité

Chaque équipe de recherche-développement doit tenir compte de la dimension genre dans leur composition. L'implication d'au moins 30% de femmes dans le consortium constitue un atout.

5.7. Ethique de la Recherche

Les activités de recherche ou d'innovation doivent être exécutées conformément aux normes éthiques en vigueur au Burkina Faso.

5.8. Sites d'études ou d'exécution

Les activités de recherche ou d'innovation des projets à financer doivent être exécutées à l'échelle du territoire national burkinabé. Toutefois, certaines activités éligibles et justifiées pourront être réalisées à l'étranger au cas où les conditions locales d'expertise ou d'équipements scientifiques ne seront pas réunies.

6. Processus d'évaluation des PCD

Les Projets Complets Détaillés (PCD) jugés recevables feront l'objet de 2 évaluations. Une première sera faite par au moins deux experts scientifiques externes et la seconde sera effectuée par un Comité Scientifique et Technique mis en place à cet effet.

Les PCD seront évalués par des experts scientifiques et par le CST sur la base des neuf critères ci-dessous :

- la pertinence ;
- la qualité scientifique et technique ;
- l'impact potentiel ;
- le réalisme du plan d'exécution technique ;
- les perspectives de valorisation des résultats de recherche qui seront générés ;
- la complémentarité d'expertises du consortium d'équipes de recherche ;
- la prise en compte du genre et de l'inclusion ;
- l'adéquation et l'équilibre du budget ;
- la capacité de la structure de rattachement de l'investigateur principal à gérer les fonds alloués conformément aux règles de la comptabilité publique.

Les conclusions des travaux du comité scientifique et technique, résultantes des 2 évaluations ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

7. Décaissement de fonds et éligibilités des dépenses

7.1. Décision de financement

Les projets sélectionnés feront l'objet d'un redimensionnement par les services techniques du FOSER avant leur approbation définitive par le Conseil d'Administration (CA). La décision sera publiée et communiquée au coordonnateur du projet par le FOSER.

NB: Après approbation du financement du projet par le CA, chaque structure bénéficiaire doit impérativement inscrire dans son budget global la tranche annuelle à débloquer et cela sur la durée de vie du projet.

MESRI Fonds de Soutien à l'Enseignement et à la Recherche (FOSER) « Bängr Baoobo » La Directrice Générale

7.2. Modalités de décaissement de fonds

Les fonds seront décaissés en cinq versements annuels, comme suit :

- la première tranche du budget du projet, **30%** de la subvention totale, sera versée à l'issue de la signature du contrat ;
- la 2ème tranche du budget du projet, **25%** de la subvention totale, sera versée après la soumission et la validation des premiers rapports technique et financier ;
- la 3ème tranche du budget du projet, **20%**de la subvention totale, sera versée après la soumission et la validation des deuxièmes rapports technique et financier ;
- la 4ème tranche du budget du projet, **15%**de la subvention totale, sera versée après la soumission et la validation des troisièmes rapports technique et financier ;
- la 5ème tranche du budget du projet, 10**%** de la subvention totale, sera versée après la remise des rapports finaux technique et financier.

Toutefois, en fonction des implications de la bonne exécution du projet, ces taux de décaissement peuvent être révisés à la concurrence des possibilités financières du FOSER. Le décaissement d'une tranche budgétaire annuelle se fera en fonction d'un plan de travail et de budget annuel (PTBA) validé conformément aux règles de procédure du FOSER.

8. Suivi-évaluation

Des activités périodiques de suivi-évaluation seront conjointement organisées pour apprécier l'état d'avancement du projet. Le FOSER se donnera le droit de recommander la suspension et/ou l'arrêt de financement du projet en cas d'insuffisances avérées soit dans la conduite des activités de recherche planifiées soit le non-respect des justifications budgétaires dans les délais.

L'investigateur principal du projet et ses partenaires s'engagent à participer activement au processus de capitalisation des résultats de recherche (réunions, séminaires, groupe de discussion sur internet, partage d'informations, rédaction de notes et articles, etc.).

MESRI
Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) - Bangr-baoobo
La Directrice Générale

9. Paternité et diffusion des résultats de résultats générés

9.1. Propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) concernent tout brevet, demande de brevet, savoir-faire, marque déposée ou non, demande de marque, nom commercial, dessin ou modèle enregistré, droit de dessin ou modèle non enregistré, droit de topographie, droit sur les semi-conducteurs, droit d'auteur, droit sur les bases de données ou tout autre droit intellectuel ou commercial similaire au Burkina Faso.

La propriété intellectuelle sera traitée conformément aux dispositions de l'accord contractuel entre le FOSER et la structure porteuse.

9.2. Publications, dissémination et valorisation des résultats de recherche

9.2.1. Publication des résultats de recherche

Les consortia d'équipes de recherche-développement d'un projet sont encouragés à publier les résultats obtenus. Ils pourront également éditer des fiches techniques ou des supports audio / visuels. Les auteurs doivent remercier le FOSER dans toute publication, tout en précisant que les résultats de recherche émanent d'un projet de recherche qui a bénéficié d'un soutien financier du FOSER.

Les auteurs des articles scientifiques sont encouragés à publier dans des revues de « **Open Science** ».

9.2.2. Dissémination des résultats de recherche

Les porteurs des projets de recherche FOSER s'engagement à :

(i) à élaborer des notes politiques (policy briefs) sur les principaux résultats engrangés ;

(ii) à communiquer lors des sessions du Forum national de la recherche scientifique et des innovations technologiques (FRSIT) ;

(iii) à communiquer lors des rencontres Recherche-Secteur privé ;

(iv) à communiquer lors des sessions du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) du MESRI ;

MESRI Fonds de soutien à l'éducation et à la Recherche FOSER Bängr Baoobo La Directrice Générale

(v) à transmettre chaque année la liste de leurs publications à la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) pour leur prise en compte dans la base de données nationales des résultats de recherche ;

(vi) à participer aux émissions « un mois, un résultat de recherche » ;

(vii) à participer à tout groupe thématique de « travail thématique » que le département de la recherche sera amené à mettre en place.

9.2.3. Valorisation économique des résultats de recherche

Les porteurs du projet s'engagement à travailler étroitement en collaboration avec l'Agence nationale de valorisation des résultats la recherche (ANVAR) sur la valorisation économique de leurs résultats de recherche (protection, brevet, transfert des résultats, des innovations et technologies générées etc.)

10. Calendrier du processus de sélection des projets

L'appel à projets se déroulera en une seule phase à savoir « Soumission des Projets Complets Détaillés (PCD) ». Le programme de sélection des projets est le suivant :

- **soumission** : les PCD sont soumis à la seule adresse : projets@foser.bf à compter du 02 novembre 2026 et la date limite est le **06 décembre 2026 à 23h59 mn**.
- **évaluation des PCD** : **du 20 au 22 décembre 2026** ;
- **publication des résultats de sélection des PCD** : **23 décembre 2026** ;
- **redimensionnement des Projets sélectionnés** : **26 et 27 décembre 2026** ;
- **signature de la convention de financement** : au plus tard le **28 décembre 2026** ;
- **décaissement de la première tranche budgétaire du projet :** au plus tard le 30 **décembre 2026**.

NB : Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux soumissionnaires

MESRI
La Directrice Générale
Fonds de Soutien à l'Enseignement et à la Recherche (FOSER) « Bängr baoobo »

FOSER
Bängr Baoobo

Tableau 1 : Thématiques-actions de recherche concernées par l'appel à projets et contraintes à lever dans la filière « pomme de terre »

Domaines de recherche	Contraintes à lever	Thématiques-actions de recherche
	Insuffisance de ressources génétiques productives de pomme de terre adaptées aux différentes zones agroécologies locales	créer des variétés de pomme de terre à haut rendement, haute valeur nutritive et adaptées aux conditions agroécologiques locales et aux besoins des utilisateurs (consommateurs, transformateurs, etc.)
		1. renforcer les banques de semences des variétés de pomme de terre
	1. Insuffisance de disponibilité des semences de première génération (G0 à G3) de pomme de terre	2. optimiser les protocoles de production in-vitro de semence G0 et G1) de pomme de terre
		3. Optimiser les protocoles de production (vitroproduction, techniques d'acclimatation) de la semence de première génération (semence de G0 à G3)
		4. développer des techniques innovantes de production de semence G2 et G3 de pomme de terre sous serre
	3. Insuffisance des techniques de gestion durable et intégrée de la fertilité des sols et de l'eau dans les agrosystèmes à pomme de terre	5. formuler des engrais minéraux et des biofertilisants adaptés à la culture de pomme de terre, aux caractéristiques édaphiques en fonction des zones agroécologiques locales
		6. développer des techniques et technologies innovantes de maintien durable de l'équilibre des éléments majeurs dans le sol sous culture de pomme de terre
		7. développer des techniques de gestion rationnelle de l'eau dans les systèmes de circuit d'irrigation et sur les périmètres irrigués.

MESRI
Fonds de soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « Bängr-baoobo »
La Directrice Générale

Domaines de recherche	Contraintes à lever	Thématiques-actions de recherche
Production durable de la pomme de terre	4. Faible intensification, mécanisation, et diversification des systèmes de production de pomme de terre	8. développer des techniques et technologies innovantes de gestion durable des agrosystèmes à pomme de terre pour une productivité variétale optimisée (densité optimale de semis, cultures intercalaires, etc.)
		9. développer des technologies et techniques de lutte contre les bio-agresseurs de pomme de terre
		10. développer des formulations de biopesticides adaptées à la pomme de terre
		11. développer des technologies et techniques d'intensification et de diversification durable de la production de pomme de terre
		12. développer des technologies et techniques innovantes de mécanisation des différents maillons de la production de pomme de terre
	5. Faible adoption des paquets technologiques et techniques innovantes de production et de gestion des agrosystèmes à pomme de terre	13. identifier les déterminants socio-économiques pour l'adoption des technologies et techniques innovantes relatives à la production et à la gestion durables des agrosystèmes à pomme de terre
		15. développer des approches innovantes pour soutenir la diffusion et l'adoption de mise à l'échelle des paquets technologiques de production et de gestion durable des agrosystèmes à pomme de terre
	5. Insuffisance des techniques de conservation et de stockage durables	15. développer des technologies innovantes de conservation durable des ressources génétiques endogènes de pomme de terre
		17. développer des technologies innovantes de conservation durable des tubercules de pomme de terre

MESRI
La Directrice Générale

Tableau 2 : Thématiques-actions de recherche concernées par l'appel à projets et contraintes à lever dans la filière « Viande »

Filière de recherche	Contraintes à lever	Thématiques-actions de recherche
Production durable de la viande	1. Insuffisance de ressources génétiques animales productives et adaptées aux différentes zones climatiques locales	1. Améliorer des races locales pour accroître le rendement en viande et/ou produits dérivés
		2. Mettre au point de procédés de conservation de semences animales
		3. Élaborer un référentiel national de croisement pour un produit animalier donné (laitier, œuf, etc.) par zone climatique
		4. Développer un outil moléculaire d'authentification des races locales et de certification des reproducteurs
	2. Insuffisance des paquets technologiques pour l'alimentation animale	5. 7. Développement d'outils/techniques adaptées à l'accessibilité des espaces pâturables et des ressources alimentaires des zones enclavées par l'insécurité.
		6. Optimiser des formulations de rations alimentaires et nutritives adaptées aux besoins des animaux et économiquement rentables
		7. Etablir des formulations d'aliments à base de ressources alimentaires locales pour la réduction du coût de production
	3. Faible intensification et diversification des systèmes de production animale	8. Mise au point d'un schéma de sélection et de diffusion des races locales adaptées aux systèmes de production à faibles intrants
		9. Élaborer des normes techniques pour la certification des fermes de multiplication

MESRI
La Directrice Générale

Filière de recherche	Contraintes à lever	Thématiques-actions de recherche
	4. Faible adoption des paquets technologiques et techniques innovantes de gestion de la santé animale	10. développer un suivi épidémiologique et de protocoles de prévention des maladies animales
		11. développer des protocoles innovants de déparasitage intégrant la pharmacopée vétérinaire locale
	5. Défis d'organisation des acteurs et du marché	12. établir les interactions entre les éleveurs, les commerçants, les transformateurs et les bouchers pour structurer durablement la filière
		13. étudier de l'impact de l'insécurité sur la dynamique des bassins d'élevage et la flambée des prix des animaux sur pied et de produits animaux

La Directrice générale

MESRI « Bängr Baoobo » La Directrice Générale

Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME